

(Le billet du directeur...)

Pilier du paysage documentaire français depuis le début des années 1980, le réseau Sudoc PS entre dans une période de mutation. La mission initiale de ce réseau était considérable : signaler toute publication en série susceptible de présenter un intérêt pour la recherche, quel que soit le type d'établissement documentaire qui possède le titre. Cependant, les difficultés de ce réseau, identifiées de longue date en particulier en termes de ressources humaines, devaient être traitées. Ce sujet constitue l'un des axes du projet d'établissement 2024-2028 de l'Abes.

UNE REFONTE NÉCESSAIRE DU RÉSEAU SUDOC PS

A cette fin, un travail collectif, avec l'ensemble des acteurs nationaux qui portent une responsabilité pour le signalement des publications en série, a été entamé dès la fin de l'année 2023. Cette réflexion a conduit à soumettre au vote du Conseil d'Administration de l'Abes de novembre 2024, une convention de partenariat visant à instaurer une nouvelle politique documentaire, ambitieuse et cohérente, centrée sur les périodiques imprimés, portée et partagée par l'enseignement supérieur et la culture.

Au cœur de cette nouvelle organisation figurent les Plans de Conservation Partagée des Périodiques (PCPP). Ces dispositifs collaboratifs, qui visent à assurer la pérennité de la conservation et l'accès aux collections de périodiques, permettent une approche plus stratégique et coordonnée de la gestion des ressources documentaires. En effet, le signalement ne peut être considéré comme une fin en soi, et c'est bien dans ce cadre et pour servir les objectifs des PCPP que les efforts de signalement des publications en série sont les plus utiles.

La mise en œuvre d'une politique documentaire nationale commune aux ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche constitue un enjeu majeur de cette réforme. En effet, la dispersion des collections de périodiques sur l'ensemble du territoire et la diversité des acteurs impliqués nécessitaient une coordination renforcée.

Cette vision partagée permettra de **clarifier les rôles et responsabilités de chaque acteur** (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, bibliothèques municipales, archives, etc.). Elle a pour autre avantage d'**optimiser les ressources** : en mutualisant les

moyens des deux programmes, Sudoc PS et PCPP, la cohérence des dispositifs s'en trouvera renforcée, et la gestion de l'offre documentaire améliorée.

DES PCPP THÉMATIQUES ET RÉGIONAUX COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, les PCPP se déclineront en deux catégories.

- Les **PCPP thématiques** : portés par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ils couvriront des domaines disciplinaires spécifiques et répondront aux besoins de la recherche académique.
 - Les **PCPP régionaux** : pilotés par les structures du ministère de la Culture, ils intégreront des titres patrimoniaux ou locaux et contribueront à la valorisation du patrimoine documentaire régional.
- Cette complémentarité entre les PCPP thématiques et régionaux, assurée par un pilotage national et un dialogue régulier entre les ministères et leurs opérateurs, permettra de couvrir le spectre des publications en série et de répondre aux besoins de tous les publics.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La mise en place de cette nouvelle organisation constitue une étape importante dans l'évolution du paysage documentaire français qui vise à renforcer la visibilité et l'accessibilité des collections de périodiques, à favoriser la coopération entre les acteurs et *in fine* à contribuer au développement de la recherche et de la culture.

En conclusion, la refonte du réseau Sudoc PS marque un tournant majeur dans la gestion des publications en série. En plaçant les PCPP au cœur du dispositif et en favorisant une politique documentaire nationale audacieuse, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour le développement de ces ressources documentaires et la valorisation du patrimoine scientifique et culturel.

NICOLAS MORIN
Directeur de l'Abes

